

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	13
				- représentés :	<u>3</u>
				TOTAL	16

L'an deux mille vingt quatre, le 31 janvier à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
- - M. Alexandre GONCALVES M. Julien HAEGY Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- M. Marc HOFFSESS M. Jean HUMANN - M. Pierre OZENNE - M. Laurent ULRICH	- - Mme Michèle ESCHLIMANN M. Christian HALTER - M. Jean-Bernard PANNEKOECKE M. Denis TURIN

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

M. Jean-Louis BATT du SDEA, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE.

M. Pierre BURTIN du SDEA, ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Thierry SCHAAL de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Alain JEROME du SDEA.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

N° 24-111

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 et suivants, ainsi que l'article L.5211-36 ;

VU la délibération n° 24-110 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide que**

le résultat cumulé de l'exercice 2023, d'un solde de 748 069,66 € soit affecté de la manière suivante dans le Budget Primitif de l'exercice 2024 :

	Compte	Montant
Recettes de fonctionnement	002 – Résultat de fonctionnement reporté	689 686,16 €
Recettes d'investissement	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 383,50 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2024

Publié le : 01/02/2024